

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 595

présenté par
M. Véran

ARTICLE 41

À la première phrase de l'alinéa 20, après le mot :

« délai »,

insérer le mot :

« maximal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.